

BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUES ALE



Ce bordereau doit être utilisé UNIQUEMENT pour le renvoi et le remboursement des chèques émis par PLUXEE

Date de remise : //

Votre numéro d'identification :

Votre référence :
(communication du paiement)

Nom de l'organisme de paiement :

Votre adresse postale :

Personne de contact :

Votre adresse e-mail :

Votre numéro de téléphone :

Nombre de chèques	Valeur Unitaire	Montant total
	x 4.2116€	=

Les chèques ALE renvoyés font l'objet d'un comptage informatique par PLUXEE. En cas de divergence avec les mentions reprises sur le bordereau de remise, les résultats du comptage obtenus par PLUXEE prévalent et font seuls foi. Toute contestation concernant le montant versé doit être communiqué à PLUXEE dans un délai de 30 jours ouvrable à dater du paiement par PLUXEE. Les chèques périmés doivent être renvoyés à PLUXEE.

Quelques conseils utiles pour un remboursement rapide et en toute sécurité :

- Seuls les chèques ALE bruxellois peuvent être remis à l'aide de ce bordereau.
- Vérifiez l'exactitude des informations reprises sur ce bordereau et communiquez les modifications éventuelles.
- Complétez le bordereau avec un stylo à encre de couleur noire ou bleue.
- Ne pasagrafer, couper ou plier les chèques.
- Ne rien inscrire en-dehors des cases prévues.
- Conservez le talon détachable de chaque chèque jusqu'au remboursement effectif et non contesté.
- Vous pouvez renvoyer une photocopie (de bonne qualité) de ce bordereau.
- Le nombre maximum de chèques ALE autorisé par bordereau de remise est limité à 20.000.

A renvoyez à l'adresse :
Westgate Business Park
Avenue Alfonse Gosset 32E / 102
1702 Grand-Bigard